

Les caisses ne sont pas vides pour tout le monde



320 milliards d'euros : c'est le montant astronomique du plan de sauvetage des banques présenté la semaine dernière par le gouvernement qui par ailleurs mégote sur les quelques millions nécessaires au financement du RSA, taille à grands coups de serpes dans le budget de l'éducation nationale et refuse toute politique d'ampleur en faveur du logement social.

320 milliards d'euros offerts aux banques «pour les sauver», sans aucune exigence à leur égard sur la transparence et le contrôle de leur gestion comme de leurs placements. C'est la raison pour laquelle j'ai refusé de voter ce plan.

Les débats à propos de ce «plan de sauvegarde» ont mis en lumière les deux conceptions qui s'affrontent.

Celle qui vise à maintenir le système capitaliste actuel en expliquant que cette crise est passagère, liée aux excès de quelques individus «irresponsables» – qu'il convient d'ailleurs de sanctionner (*) – et qu'elle pourrait être surmontée par un code de déontologie assorti de quelques remontrances.

L'autre, celle que je défends, qui remet en cause le système actuel de fonctionnement de notre société, un système qui privilégie les revenus des placements financiers au détriment des revenus du travail, avec un

blocage sans précédent des salaires, un système où les banques font ce qu'elles veulent, sans aucun contrôle public, utilisant notre argent pour spéculer dans des placements douteux au service de l'argent facile et au détriment de placements utiles au service de l'intérêt général. En quelques années, la part des dividendes versés aux actionnaires a doublé, au détriment des salaires. C'est cela qui gangrène notre société.

Je reconnais bien volontiers qu'une intervention est nécessaire, mais celle que le gouvernement nous demande d'avaliser, en ne tirant aucun enseignements de la crise actuelle, n'est pas recevable car elle ne nous protégera nullement des crises futures. Par exemple, il est inadmissible de confier ces 320 milliards à un organisme majoritairement contrôlé par les banques : autant confier aux pyromanes le soin d'éteindre l'incendie qu'ils ont allumé.

Car pendant la crise, les affaires continuent : depuis septembre, nombre de dirigeants d'entreprise réalisent de substantielles plus-values en vendant leurs stock-options, et peu leur importe si, en agissant ainsi, ils fragilisent leur propre groupe.

Les autres, vous, moi, ceux qui n'ont reçu ni actions gratuites, ni stock-options, ni parachute doré et autres « golden hello »,

sont triplement victimes de cette crise.

Victimes, les salariés qui, depuis deux décennies, subissent les licenciements massifs et les restructurations brutales pour offrir aux actionnaires des taux de profits à deux chiffres.

Victimes, les contribuables qui vont financer ce plan de sauvetage à 320 milliards d'euros.

Victimes, ceux qui subiront les effets sur l'économie de cette crise financière.

Jacqueline Fraysse

(*) dixit le Président de la République qui vient de découvrir ces excès, Bolloré ayant oublié de lui en parler lors de son séjour sur son Yacht!...

Sommaire

- ☞ Grenelle de l'environnement
- ☞ Collège : Deux poids deux mesures au Conseil général
- ☞ Réunion du groupe de travail à la maison d'arrêt de Nanterre
- ☞ La crise financière

Le **Lien**, bulletin de liaison du comité d'initiative avec Jacqueline Fraysse et Hélène Nédélec, est adressé par mail à tous ceux qui souhaitent participer au travail parlementaire de la députée, ou tout simplement être informés.

Bulletin participatif, les colonnes du Lien sont ouvertes à ses lecteurs.

Contact : Gilles Mortreux - courriel : gilles.mortreux@mairie-nanterre.fr - téléphone : 01 47 29 59 12



Les député-e-s communistes et républicains, pour la grande majorité d'entre eux, se sont abstenus sur le projet de loi relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, adopté par l'Assemblée nationale mardi 21 octobre dernier. Au sein du groupe GDR, les Verts se sont également abstenus.

S'il réaffirme des principes d'importance quant à la nécessité de préserver l'avenir de notre planète, ce texte contient surtout beaucoup de déclarations de principe souvent sans objectif précis, et surtout, sans financement. Après l'adoption de la loi de finance rectificative qui a supprimé d'importants crédits, le projet de budget 2009 confirme l'absence de financements suffisants.

Les Député-e-s communistes et républicains prennent acte de la prise en compte de certaines de leurs préoccupations avec l'adoption de plusieurs de leurs amendements. Pour autant, ce projet de loi demeure marqué par la logique des marchés. C'est le cas, en particulier, dans le domaine du transport ferroviaire du fret où le texte ouvre même la porte à la privatisation.

Compte rendu des débats

Alors que les députés ont travaillé pendant plusieurs mois sur le projet de loi « mise en œuvre du Grenelle de l'environnement », le gouvernement, pressé d'en annoncer l'adoption aux partenaires européens, a, vendredi dernier jusqu'à 3h30 du matin, imposé un tempo insoutenable aux parlementaires pour l'examen de ce texte.

Ces dernières semaines, trop occupé à « sauver » le système financier en crise, le gouvernement n'a pas voulu prendre en compte le retard pris sur le calendrier parlementaire. Alors qu'il se targue d'avoir redonné du pouvoir au parlement avec la réforme constitutionnelle, l'exécutif, au lieu de prolonger les débats pour permettre aux députés de défendre l'ensemble de leurs propositions, a tout bonnement réécrit d'autorité 3 articles importants faisant ainsi tomber près de 150 amendements déposés par les différents groupes.

Quel manque de considération pour le travail des députés et de leurs collaborateurs, qui ont étudié le texte et rédigé des amendements pendant plusieurs semaines ! Les députés communistes ont dénoncé par un communiqué cet abus de pouvoir.

Heureusement, ils ont tenu bon... Jacqueline Fraysse, qui a insisté en séance sur le déni de démocratie que représentaient ces pratiques, a défendu ses amendements sur la partie « santé-environnement » du texte. Deux d'entre eux, assez techniques, ont été adoptés.

- Le premier demandait à ce que la liste des « substances dangereuses pour la santé » devant être réglementées ou interdites, soit élaborée en fonction des données fournies par l'Organisation Mondiale de la Santé.

- Le second visait à ce qu'un échéancier soit déterminé quant à l'application de l'interdiction des produits phytopharmaceutiques et biocides, hors usage professionnel et dans les lieux publics. Cette mesure devait être appliquée, selon les termes du Grenelle de l'environnement « dès 2008 ». Vu le retard pris, il était important de fixer une date d'application de la mesure, sans quoi, elle serait restée « lettre morte ».

Un autre amendement a été retenu mais modifié : il s'agissait de répertorier, réglementer voire interdire certaines substances dangereuses pour la santé, dans la composition de produits de construction, de décoration, d'entretien et de diffusion utilisés dans les maisons et susceptibles de polluer l'air intérieur. En effet, certaines substances, fortement concentrées (encens, désodorisants...) peuvent s'avérer toxiques. Une étude de l'association UFC-Que choisir démontre que « 11 nettoyeurs sur les 18 analysés dégradent trop l'air intérieur pour être conseillés ». D'accord sur le principe, la majorité à l'Assemblée l'a cependant modifié en demandant à ce qu'un bilan des études scientifiques soit établi avant d'interdire ou non certains produits.

Deux poids deux mesures au Conseil général

« Ce choix a été voté par le conseil municipal, et nous le validerons », a déclaré Isabelle Balkany, vice-présidente du conseil général des Hauts de Seine chargée des collèges, à propos de la dénomination d'un nouveau collège à la Garenne-Colombes. Rappelons pour mémoire que le même conseil général et la même Isabelle Balkany avait catégoriquement refusé que soit attribué au nouveau collège de Nanterre le nom d'Abdelamek Sayad », sociologue d'origine algérienne, auteur notamment de « Nanterre Algérien, terre de bidonvilles ». Ce choix pourtant était celui du conseil municipal, approuvé par une grande majorité des associations de la ville.

A la Garenne-Colombes en revanche, le maire UMP a pu sans difficulté imposer le nom de Kleber Haedens, écrivain qui n'a jamais vécu ni écrit sur la Garenne-Colombes et qui a pour principal titre de gloire d'avoir pendant la guerre fréquenté des collaborateurs notoires et publié par la suite de nombreux articles dans « Action française » et « Aspects de France », deux journaux ouvertement nationalistes et anti-républicains.

On voit par là l'impartialité qui ne manque pas de guider les décisions du conseil général des Hauts-de-Seine. On voit également que ce même conseil général dispense plus facilement ses hommages à un écrivain lié à l'extrême-droite qu'à un sociologue d'origine émigrée...

Ces citoyens qui s'engagent Voiture & co

L'association « Voiture & co » qui informe et conseille les citoyens sur les questions de transports notamment, est venue participer au dernier Conseil de circonscription. L'occasion pour le Lien d'en publier une brève présentation par Romain Chiaradia, un de ses membres actifs.

Voiture & co est une association

Nanterrienne fondée en 1998 par trois étudiants pour organiser le covoiturage sur le campus de Nanterre, aujourd'hui elle compte 24 salariés et agit dans toute la France sur les questions de déplacements et d'environnement, d'insertion, de sécurité routière.

Voiture & co a ouvert en septembre 2005 la Maison des Transports : située dans la gare Nanterre Université, elle accueille les Nanterriens du lundi au vendredi de 8h à 13h puis de 14h à 18h30.

On peut y trouver de l'information sur tous les modes de transports, notamment les transports en commun (horaires, itinéraires, tarifs, conseils pratiques), des conseils en mobilité personnalisés (bilan économique et énergétique des déplacements quotidiens d'une personne), un service de location de vélo, des ateliers d'apprentissage du vélo (débutants et perfectionnements), un service de covoiturage pour des trajets réguliers domicile/travail.

Pour plus d'information : 01 47 24 04 04, nanterre@voitureandco.com n'hésitez pas à venir nous rencontrer !

Romain CHIARADIA



Lu sur le site du CAN De l'intérêt pour l'alternative à gauche proposée par Politis

Environ sept cent participants étaient présents au rassemblement de Politis du samedi 11 octobre, à Gennevilliers. Des sensibilités diverses de gauche et des verts se sont retrouvées pour débattre de l'urgence de la mise en place d'une alternative à gauche face au rouleau compresseur des politiques de droite.

Penser une autre gauche, une autre poli-

tique constitue une nécessité qui s'impose à nous depuis longtemps mais qui peine à voir le jour.

A cette réunion, ont été abordées des pistes et des réflexions qui ont un certain intérêt pour une personne telle que moi dont l'expérience militante se limite souvent à une écoute attentive de « spécialistes » ayant le goût du verbe.

Cependant, et Politis fait bien de le rappeler, l'heure n'est plus aux palabres. Quelle(s) réponse(s) alternative(s) concrète(s) face à la droite et pour répondre à la crise politique actuelle ?

Une exigence s'est imposée lors des débats : l'alternative doit parler à gauche dans une acception large, la plus large qui soit.

Mais comment ? Des propositions ont été faites en ce sens :

- la mise en place d'une initiative nationale qui se ferait l'écho de propositions concrètes sur un changement de société ;

- la création d'une force qui ne serait pas un parti mais une sorte de structure faite de citoyens militants.

- Une meilleure écoute des mouvements sociaux qui eux, parce qu'ils sont face à la réalité des problèmes au quotidien ont des propositions concrètes à donner.

Quelle(s) formes(s) ces propositions prendront-elles, devront-elles prendre ici, à Nanterre ? Quelle(s) mise(s) en oeuvre dans notre ville ?

Comment, pour les partis politiques, ne pas rester auto-centrés ? Comment intégrer les différents acteurs sociaux ? Comment agir pour que le citoyen nanterrien, et plus particulièrement le plus démuné face aux institutions, ressente la nécessité de prendre en charge la vie de la cité de façon plus active ?

Faut-il créer des pôles de réflexion, des rencontres entre responsables associatifs, militants, collectifs non institutionnels et institutionnels ? N'est-ce pas aussi le rôle d'un groupe tel que le CAN de mettre en oeuvre ce genre de démarche ?

Beaucoup d'interrogations, un vaste chantier en perspective certes mais avon-nous le choix si nous souhaitons réellement nous faire entendre ?

Tous ces questionnements me poussent à me joindre à vous pour la prochaine réunion du CAN dont je l'espère une des finalités sera de donner quelques éléments de réponses pour des mises en oeuvre rapides et réelles.

Monia Zaïda

Nouvelle réunion du groupe de travail

La deuxième réunion du groupe de travail « maintien des liens familiaux/préparation à la sortie » dans le cadre de la mise en place des nouvelles Règles Pénitentiaires Européennes (RPE) s'est déroulée mardi 21 octobre à la Maison d'Arrêt des Hauts de Seine (MAHS).



Les différents partenaires ont discuté cette fois du volet « **préparation à la sortie** », une thématique très importante pour les détenus puisqu'il s'agit de leur permettre une réinsertion réussie dans la société après une période d'enfermement.

L'objectif premier en la matière consiste à **coordonner les différents partenaires** ayant vocation à intervenir pour préparer la sortie des détenus. Deux types de réunion de coordination seront mises en place.

Une première, pluridisciplinaire, se réunissant toutes les 2 semaines avec les partenaires qui agissent régulièrement au sein de la maison d'arrêt dans les domaines médical, de la formation professionnelle et de l'action sociale.

Une deuxième concernerait plutôt les partenaires « extérieurs », notamment les associations qui agissent en dehors de la Maison d'Arrêt, une fois les personnes libérées.

Ces réunions auront pour objectif, entre autres, de s'assurer que les sortants pourront bénéficier d'une couverture sociale (notamment en travaillant avec la CPAM), de la continui-

té des traitements médicaux et de faciliter l'échange d'informations entre les différents partenaires.

La place de la formation est centrale pour ce qui est de la préparation à la sortie. Aussi, des discussions ont porté sur le développement d'une offre de formation qualifiante au sein de l'établissement. Il existe déjà 4 formations accessibles aux détenus : cariste, animation sportive et arbitrage, agent d'entretien des espaces verts et employé polyvalent de commerce.

Plusieurs pistes de réflexion ont été engagées :

- le développement de partenariats avec des organismes de formation qui ne sont pas forcément professionnalisants : éducation à la santé, éducation civique, redéploiement du service enseignement pour adapter la formation linguistique...

- le développement des aménagements de peine. Dans les Hauts de Seine, il n'existe pas de centre de semi liberté (bien que des solutions en termes de locaux aient été proposées par l'établissement au préfet). Aussi, pour contourner ce problème, les dif-

férents acteurs ont avancé l'idée de développer les formations en extérieur (notamment pour la formation espaces verts) en passant des conventions avec des entreprises d'insertions, spécialisées dans l'accueil et la formation des détenus.

- la création d'un « quartier sortants » au sein de la Maison d'Arrêt a été évoquée. Mais après réflexion, elle a été rejetée. En effet, selon les magistrats : « Une maison d'Arrêt est un quartier sortant ». Autrement dit, c'est dans toutes les structures et à tous les moments de la détention que se prépare la sortie. Les réunions des divers partenaires devront servir à assurer le suivi des détenus (formations, suivi médical...) et à favoriser la visibilité des structures de formation.

- Pour les suivis, la mairie de Nanterre a proposé un « carnet de suivi », propriété du détenu, dans lequel les différents acteurs pourraient noter leurs interventions. Ce carnet pourrait également contenir des adresses utiles pour les sortants (services municipaux, associations de réinsertion...)

La prochaine réunion du groupe de travail aura lieu le 18 novembre prochain.

« *Le capitalisme, tel que nos économies le subissent, sévira encore* »

Mardi 14 octobre dernier, le gouvernement présentait son projet de loi de finances rectificative pour le financement de l'économie, prévoyant 320 milliards d'euros pour sauver le secteur financier français. Roland Muzeau, député des Hauts-de-Seine, a expliqué pourquoi les députés communistes et républicains ont voté contre ce plan.



« Nous l'avons observé durant tous les débats : la majorité présidentielle n'a cessé de se réfugier derrière un argument surprenant : la crise est subite et elle n'était pas prévisible. Qui peut sérieusement croire à une telle défense ? Comme l'a montré M. Brard, la majorité savait depuis des années, comme tout le monde dans cet hémicycle, que la bulle financière spéculative ravageait l'économie réelle, tout en apportant des gains faramineux à ceux qui avaient déjà tout. Les 500 familles les plus riches, qui possédaient il y a dix ans 6 % du PIB, en détiennent 14 % aujourd'hui. Pendant cette période, la précarité et la pauvreté ont battu tous les records. Voilà qui condamne le bilan du Gouvernement !

Des économistes avancent que les pertes, à l'échelle de la planète, s'élèveraient à plusieurs milliers de milliards de dollars. Le chiffre de 20 000 milliards a même été avancé. Si une intervention était nécessaire,

force est de constater qu'elle ne nous protégera pas des dérives coupables, pas plus qu'elle ne moralisera les circuits financiers. Le capitalisme, tel que nos économies le subissent, sévira encore. Certes, l'intervention de l'État doit être assortie d'un pouvoir de contrôle. Mais si, pour la France, 360 milliards sont nécessaires, rappelons qu'il faut, à l'échelle européenne, 1 300 milliards d'euros, soit dix fois le budget de l'Union européenne.

Nous ne vous faisons pas confiance, madame et messieurs les ministres, car vous venez à nouveau de rejeter des propositions qui visent à redonner un vrai pouvoir de contrôle à notre Parlement et à apporter une réponse appropriée aux scandales qui s'accumulent, en raison de l'utilisation des parachutes dorés et des stock-options. Vous avez également repoussé notre amendement annulant le bouclier fiscal, lequel constitue une véritable agression contre la justice fiscale et contre le nécessaire effort

de solidarité nationale.

Notre position est juste, et les Français ne vous font plus confiance. Nous pensons aux familles populaires et à tous ceux qui vivent difficilement. Ils sont notre priorité, quand la vôtre est simplement de remettre à flot les prédateurs, pour qu'ils recommencent.

Enfin, tout démontre que les traités de Maastricht et de Lisbonne sont remis en cause par la vraie vie. Vous défendez des dogmes qui ont conduit à ce désastre. Vous ne pourrez plus longtemps ignorer une réalité que nos concitoyens et de nombreux peuples européens ont prise à bras-le-corps.

Les députés communistes et républicains voteront contre votre texte, contre la logique folle du capitalisme tel que vous le soutenez et que vous nous le promettez pour les années à venir. »

En application de l'article 48, alinéa 5 du règlement de l'Assemblée nationale, Roger Karoutchi, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement, a communiqué à Bernard Accoyer, président de l'Assemblée nationale, le calendrier de l'ordre du jour prioritaire jusqu'au mois de février 2009 inclus.

Conformément à la décision n° 95-368 DC du Conseil constitutionnel du 15 décembre 1995, ce calendrier revêt un caractère indicatif ; il ne saurait lier le Gouvernement dans l'exercice des prérogatives qui sont les siennes en application de l'article 48, alinéa 1er, de la Constitution.

2ème quinzaine d'octobre

Projet de loi pluriannuelle de finances publiques pour les années 2009-2012

Projet de loi de finances pour 2009 (1ère partie)

Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2009

1ère quinzaine de novembre

Suite du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2009

Projet de loi de finances pour 2009 (2ème partie)

2e quinzaine de novembre

Suite du projet de loi de finances pour 2009 (2ème partie)

Projet de loi relatif à la commission prévue à l'article 25 de la Constitution et à l'élection des députés

Projet de loi organique portant application de l'article 25 de la Constitution

Projet de loi organique relatif à la nomination des présidents des sociétés France Télévisions, Radio France et de la société en charge de l'audiovisuel extérieur de la France

Projet de loi modernisant le secteur public de la communication audiovisuelle et relatif aux nouveaux services audiovisuels

Mois de décembre

Suite du projet de loi organique relatif à la nomination des présidents des sociétés France Télévisions, Radio France et de la société en charge de l'audiovisuel extérieur de la France et du projet de loi modernisant le secteur public de la communication audiovisuelle et relatif aux nouveaux services audiovisuels

Projet de loi de finances rectificative pour 2008

Projet de loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion

Navettes diverses

Après l'interruption des travaux de fin d'année, pourraient être examinés, au cours des mois de janvier et février 2009, sous réserve de leur dépôt ou de leur transmission par le Gouvernement, les textes suivants :

Projet de loi organique portant application de la loi constitutionnelle de modernisation des institutions de la Ve République (volet parlementaire)

Proposition de loi visant à rénover les dérogations au repos dominical

Projet de loi sur la mobilité des fonctionnaires

Projet de loi portant réforme de l'hôpital et des dispositions relatives aux patients, à la santé et aux territoires

Projet de loi pour le développement de l'outre-mer

Projet de loi relatif à la diffusion et à la protection de la création sur Internet

Projet de loi portant dispositions relatives à la gendarmerie

Projet de loi de programmation militaire

Projet de loi relatif au transfert des parcs de l'équipement et à l'évolution de la situation des ouvriers des parcs et ateliers

Projet de loi relatif à l'organisation et régulation des transports ferroviaires et collectifs ainsi qu'à la sécurité des transports

Agenda militant

Mercredi 12 novembre

Débat sur le droit de vote des étrangers

Organisé par l'association Les Oranges

Avec Paul Oriol (Association pour une citoyenneté de résidence) et Claire Villiers (vice-présidente du Conseil régional d'Ile de France)

Agora de Nanterre, à partir de 20h